Département de la Seine Maritime VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie - B.P.13 - 76510 Saint Nicolas d'Aliermont Tél. :02 35 85 80 11 - Fax : 02 35 85 60 08 - Mail : accueil@saint-nicolas-aliermont.fr

ARRETE

Permissionnaire:

SARL QUALITERRE

La Maison MANCEL

61 100 ATHIS-VAL DE ROUVRE

Autorisation sollicitée :

Réservation d'une place de stationnement pour véhicule de chantier Rue de Martin Église pour travaux de suppression d'armoire GRDF à l'angle du CR 14 et de la rue de Martin Église – Saint Nicolas d'Aliermont

- Vu la pétition de M. VERLINDE Kévin en date du 01 octobre 2024,
- Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2;
- -- Vu le Code de la Voirie routière, et notamment son article L.113-2,
- Vu le Code de la Route
- Considérant que rien ne s'oppose à la demande du permissionnaire,

ARRETONS

Article 1: Le permissionnaire est autorisé à stationner avec son véhicule de chantier sur l'espace enherbé à l'angle du CR 14 et de la rue de Martin Église.

<u>Article 2</u>: Le permissionnaire devra veiller à maintenir en bon état de conservation les espaces verts.

Article 3: Le chantier devra être signalé.

Article 4: Il ne pourra être apporté aucun obstacle au libre cours des eaux.

Article 5: Les conditions spéciales à observer sont les suivantes :

- l'autorisation est accordée du 07 octobre 2024 ce pour la durée totale du chantier, soit 30 jours.
- le titulaire de la présente autorisation est responsable, tant vis-à-vis des tiers que de la commune, des accidents qui pourraient résulter de ses installations.

Fait à Saint Nicolas d'Aliermont, le 02 octobre 2024

Le Maire Blandine Lefebvre